

COMMUNIQUE DES ORGANISATIONS SYNDICALES



Lors de la réunion informelle préparatoire au CTL du 5 septembre 2013, consacrée au devenir de la Trésorerie de Saint Germain des Fossés, le Directeur a annoncé aux représentants du personnel que la Direction Générale avait donné son accord à sa demande de fermeture définitive de la Trésorerie de Saint Germain des Fossés.

Cette décision, prise cet été en catimini, s'effectuera en deux temps. Au 1^{er} janvier 2014 transfert du recouvrement de l'impôt et du poste du cadre C au SIP de Cusset, au 1^{er} septembre 2014 transfert des missions de gestion publique (9 communes et une maison de retraite) aux Trésoreries de Varennes et de Bellerive sur Allier.

Cette annonce nous éclaire sur le véritable objectif de la démarche stratégique de la DGFIP qui préconise une réorganisation et un appauvrissement du réseau de proximité. Derrière le discours officiel qui réaffirme que la DGFIP est pleinement au service du citoyen, c'est la poursuite de la RGPP du précédent gouvernement, reprise sous la nouvelle appellation de MAP (Modernisation de l'action publique) et son cortège de fermetures de services qui organise la destruction du service public.

Alors que le gouvernement a adopté le Crédit d'impôt compétitivité emplois qui devrait coûter 20 milliards d'euros au budget, les postes comptables comme celui de Saint Germain des Fossés coûteraient trop cher. Et demain à qui le tour d'être supprimé ?

Les organisations syndicales signataires dénoncent et condamnent ce projet néfaste aux citoyens, au service public et en fin de compte à la démocratie et à la République.

Les organisations syndicales invitent tous les agents des finances publiques à se mettre en grève et à participer aux manifestations qui seront organisées dans le département, comme partout en France le 10 septembre prochain, pour s'opposer à la politique d'austérité et à la réforme des retraites conduites par le gouvernement.

Les organisations syndicales exigent le maintien de la Trésorerie de Saint Germain ainsi que les moyens matériels et humains indispensables au fonctionnement des services de la DGFIP.

Moulins le 27 août 2013.